

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 9 octobre 2018 à 18 heures 30

Ressources Humaines

L'an deux mille dix-huit et le neuf octobre à dix-huit heures trente

SOUS DOMAINE :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Personnels

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

OBJET :

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Recours à des contrats  
contractuels

Présents :

CARLES Alain, GALINER Alain, LOPEZ Frédéric, PRADEL Christophe, VAREILLE Marie-Jeanne, YUS Joseph, ANDRIEU Francis, BROSSE Christian, JUIN Denis, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, MARCOS Juan Carlos, TOURNIER Guy, BROUSSE Michel, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CASSAN Renée, DELRIEU Jean-Pierre, CALMONT Régis, RIOU Daniel, VIDAL Pierre, TANNEAU Gilles.

Le nombre de  
conseillers en service  
est de 35

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

Guilhem Evelyne remplacée par Chabert Christine

Convocation du  
Comité en date du :

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, CAZENAVE Serge, ROBERT Richard, GIESE Peter, DARFEUILLE Jérôme, DANJOU Jacques, ROUQUET Alain, ALRIC Didier, OURLIAC Christian, GUY Raymond, HENNEBELLE Jean-Luc, MORIN Didier.

28 septembre 2018

Affichage en date  
du :

28 septembre 2018

Secrétaire de séance :

Madame VAREILLE Marie-Jeanne.

Publication de la  
présente en date du :  
10 octobre 2018

Délibération n°

20180018

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, alinéa 2 ;

Monsieur le Président expose, que quatre de nos agents techniques sur douze sont absents depuis plusieurs mois voir années.

**Considérant**, qu'il est nécessaire de recruter du personnel contractuel afin de *pallier à toute absence supplémentaire d'agents* ;

Monsieur Le Président propose de procéder au vote.

### LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Président  
Après en avoir délibéré

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 10 octobre 2018

Le Président  
  
  
**Alain CARLES**

